

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf septembre à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BOGAERT Béatrice ; BRIARD Marion ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; GILLARD Thierry (arrivé en cours de séance) ; JOIMEL Christine ; LE RICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; MEZIERES Sandrine ; MOISSON Stéphanie ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno (arrivé en cours de séance) ; VENTE Michel.

Absents : CHAPITEAU Stéphanie ;

Pouvoirs : BAYRAC Olivier à SENK Maryan
LEMAIRE Rodrigue à MEZIERES Sandrine
LOUVARD Henri à VENTE Michel

Secrétaire : ANQUETIL Gérard

SDEC – MODIFICATION DES STATUTS DU SDEC ENERGIE – 2016-09-01

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ENERGIE dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 6 septembre 2016, le comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SDEC ENERGIE.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 16 voix pour

Adopte les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE

SDEC – RETRAIT DE LA CDC CABALOR DU SDEC ENERGIE – 2016-09-02

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes de CABALOR est adhérente au SDEC ENERGIE uniquement pour la compétence éclairage public. Elle a sollicité son retrait du Syndicat pour le 31 décembre 2016.

En effet, conformément à la loi relative à la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE), le Préfet du Calvados met en œuvre au 1^{er} janvier 2017 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Parmi les nouvelles communautés de communes, celle issue de la fusion des Communautés de Communes de CABALOR, de l'Estuaire de la Dives et de COPADOZ n'exercera pas cette compétence éclairage public.

Lors de son assemblée du 2 juin 2016, le comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé ce retrait.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 16 voix pour

Approuve le retrait de la communauté de communes CABALOR du SDEC ENERGIE

ADMISSION EN NON-VALEUR – 2016-09-03

Vu la demande formulée par le Trésorier d'inscrire des titres de cantine de l'année 2013, 2014 et 2015 non recouvrables, en non-valeur

Ces titres sont les suivants :

T 21 - 2013 -----	0.60 €
T 343 - 2013 -----	0,01 €
T 1454 - 2013 -----	15.45 €
T 264 - 2013 -----	28.62 €
T 280- 2014 -----	0.10 €
T 817 - 2015 -----	5.10 €

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'émettre le mandat correspondant au compte 6541 pour une valeur de 49.88 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

Accepte avec 17 voix pour cette inscription en non-valeur.

La présente délibération sera transmise au Trésorier.

ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION SCOT – 2016-09-04

Monsieur le Maire informe les élus qu'une enquête publique est en cours pour la modification du SCOT ;

Le dossier est consultable en mairie ;

Il s'agit surtout d'encadrer les zones commerciales et l'installation de grandes surfaces.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

Accepte avec 18 voix pour, cette modification.

CREATION DE DEUX POSTES AU SEIN DE LA COMMUNE DE FONTENAY LE MARMION - 2016-09-05

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 avril 2015,

Considérant l'article 3, 1° de la loi n°84-53 : accroissement temporaire d'activité ;

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire adjoint technique 2^{ème} classe en raison de la désorganisation du service public liée aux absences prolongées et répétitives du personnel et de la répartition des tâches entre plusieurs membres du personnel titulaire ou remplaçant, du 1^{er} septembre au 7 juillet 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

↳ **La création de deux** emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet et annualisés à raison de 7/35ème heures hebdomadaires, pour pallier les absences prolongées et répétitives du personnel et du fait de la répartition des tâches entre plusieurs membres du personnel titulaire ou remplaçant, pour exercer les fonctions de surveillance de la garderie.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 340 et de l'indice majoré 321

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6413.

ADOpte à 18 voix pour la création de ces emplois.

SUBVENTION SECURISATION DES ECOLES – 2016-09-06

Par la circulaire du 25 novembre 2015 et les instructions des 22 décembre 2015 et 29 juillet 2016, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'intérieur ont défini le cadre de leur coopération renforcée et l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles, les collèges et les lycées.

Afin d'accompagner les structures nécessitant une mise en sûreté, il a été décidé le 25 août 2016, d'un abondement exceptionnel des crédits du FIPDR

Les crédits supplémentaires seront mis à disposition des collectivités territoriales et des associations ou organismes gestionnaires des établissements privés sous contrat pour permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation indispensables à la lumière des Plans de Prévention en Milieu Scolaire et/ou diagnostics de sûreté.

Les demandes de subvention, dûment complétées, accompagnées des pièces justificatives, devront être renvoyer le 10 octobre au plus tard.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de constituer le dossier et de percevoir la subvention en question.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix pour

Donne son accord pour solliciter cette subvention.

VALIDATION PROPOSITION RICOH – 2016-09-07

Un représentant de la société Ricoh a évalué la consommation actuelle des photocopieurs aux écoles et a actualisé les offres.

Il propose de remplacer le copieur de la maternelle par celui de l'école primaire et d'en acquérir un nouveau pour cette dernière. Une maintenance est aussi prévue.

Cette nouvelle offre permettra une économie annuelle d'environ 780 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix pour

Donne son accord au Maire pour signer cette convention

CDC CHOIX DU NOM – 2016-09-08

Monsieur le Maire rappelle que le dépouillement concernant le choix du nom de la nouvelle entité a eu lieu.

348 élus étaient inscrits, 308 ont voté

3 bulletins blancs ont été décomptés et 305 votes exprimés

Evrecy Orne Odon -----	26 voix
Vallée de l'Orne et de l'Odon -----	186 voix
Orne et Odon -----	93 voix

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix pour

Valide ce choix

DEVIS FILET PARE-BALLON – 2016-09-09

Suite à l'installation du jeu-multisports et dans la mesure où certains riverains se plaignent de désagrément une demande de devis a été faite afin d'éviter la projection de ballon dans les jardins

Deux devis sont parvenus en mairie :

Equip club -----	1 685,11 € TTC
------------------	----------------

3 L Diffusion ----- 2 024,24 € TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix pour

Valide le choix de la société Equip club

DEVIS TRAVAUX ELAGAGE – 2016-09-10

Dans le cadre des travaux de passage de la fibre, l'entreprise Tutor a demandé à la collectivité d'élaguer rue du Val,

Deux devis sont présentés aux élus :

Maillard Espaces Verts ----- 12 000 € TTC

Plékan paysages ----- 3 444 € TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix pour

Valide le choix de la société Plékan

TRAVAUX SYNDICAT ROUTIER – 2016-09-11

Dans le cadre des travaux de voirie du syndicat routier le cabinet Aménagéo a présenté au Maire et à l'adjoint chargé des travaux les plans d'aménagement pour :

Parking et mise aux normes des passages piétons
rue de l'Espérance/Rue Léonard Gille pour ----- 26 154,60 € TTC

Sortie de l'école maternelle pour ----- 13 684,20 € TTC

Passage piétons rue de la République pour ----- 5 535,60 € TTC

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix pour

Valide ces devis.

QUESTIONS DIVERSES

LIAISONS DOUCES DE COMMUNAUTES DE COMMUNES : Le cabinet Aménagéo a présenté deux possibilités d'aménagement. Des réunions avec les propriétaires sont prévues.

EVALUATION DES DOMAINES : Le terrain en zone UP est évalué à 20 € le m2.

COMMISSION DU PERSONNEL : à prévoir au plus vite.

FORUM DE L'EMPLOI : A attiré 390 visiteurs, 2 CDI ont été signés sur place et de nombreux contacts établis. Le bilan est en cours d'évaluation.

SOIREE ENTREPRISES : 125 entreprises étaient représentées. Il s'agissait de mettre en relation les différentes entreprises de la zone géographique de la future communauté de communes.

RAM : Depuis septembre les assistantes maternelles sont accueillies une fois tous les quinze jours à la salle multi-activités de Fontenay Le Marmion.

SALLE POLYVALENTE : Les travaux ont pris du retard, un problème d'humidité en est la cause.

ECOLE : Les dégradations sur les portes de toilettes ont été réparées pour 2 267 € TTC l'assurance ne remboursera que 680,76 €.

ABRI BUS ROUTE D'IFS : Un devis est parvenu en mairie pour un montant de 1 444,88 € TTC.

BARRIERES CALVAIRE RUE DE LA LIBERATION : Une déclaration d'accident a été adressée à AXA des devis sont en attente.

COLOMBARIUM : Toutes les cases ont été vendues, des devis sont en attente de validation, mais quoi qu'il arrive l'investissement ne pourra se faire qu'en 2017.

LAVE-VAISSELLE CANTINE : Des devis ont été reçus mais là encore l'investissement ne pourra être réalisé qu'en 2017.

CENTRE MEDICAL : Il n'y a pas eu de suite aux contacts précédents.

DEFIBRILLATEURS : Mr VENTE a reçu un commercial qui lui a présenté un appareil pour 3 084 € TTC avec support et kit de signalisation. Mr VENTE indique qu'il faudrait au minimum quatre appareils dans la commune.

PLATEFORME A DECHETS : La déchetterie a été inaugurée le 24 septembre dernier. La mise en service est prévue pour fin octobre. Les habitants en seront informés par la distribution de prospectus et de badges dans les boîtes aux lettres.

SYNDICAT D'EAU POTABLE : Il sera dissous au 1^{er} janvier 2017 et réintégrera le syndicat RESEAUX. Avant la fin de l'année 2016 il faudra que le conseil choisisse son représentant.

REUNION DE TRAVAIL AVEC LE PERSONNEL DES ECOLES : Mr DUMENIL et les employées communales ont mené une réflexion sur la cantine et la garderie.

PLANNING DE RESERVATION DE LA SALLE POUR LES ASSOCIATIONS : La réunion annuelle aura lieu comme d'habitude, reste à définir une date.

AIRE DE JEUX MULTI-SPORTS : L'entretien des abords devrait être fait par les jeunes utilisateurs, pour ce faire une poubelle sera installée. Les employés communaux y vont régulièrement pour ramasser les débris. Les instituteurs s'y rendent également avec leurs élèves, il serait utile de prévoir le traçage des terrains de basket et de hand Ball.

CELLULE EMPLOI : La juridiction de proximité s'est déclarée incompétente dans le conflit qui oppose la cellule emploi et la commune de Rocquancourt, la prochaine étape sera le Tribunal d'Instance. Une réunion est prévue le 11 octobre.

BULLETIN MUNICIPAL DE FIN D'ANNEE : Madame EVEN a contacté plusieurs prestataires, dont CORLET Communication et la société 3 petits points. La commission sera chargée de contacter les diverses entreprises de la commune ou celles qui ont déjà travaillé avec cette dernière pour les encarts publicitaires. La commission se réunira rapidement.

FIN DE SEANCE 20 h 25

ANQUETIL G.

BRIARD M.

EVEN S.

LEMAIRE R.
(pouvoir à MEZIERES S.)

LOUVARD H.

(pouvoir à VENTE M.)

SAVORGNIAN F.

VENTE M.

BAYRAC O.

(pouvoir à SENK M.)

CHAPITEAU S.

(absente)

GILLARD T.

(arrivé en cours de séance)

LE RICHEUX E.

MEZIERES S.

SENK M.

BOGAERT B.

DUMENIL G.

JOIMEL C.

LEVALLOIS N.

MOISSON S.

VANDERMEERSCH B.

(arrivé en cours de séance)